

DÉLIBÉRATION N° DEL-23-044

Modification du tableau des emplois et effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.

Séance du 5 juillet 2023

Le 5 juillet de l'an deux mille vingt-trois, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni au Théâtre du Capitole – Studio ballet.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9 Présents : 7 Procuration : 2 Date de convocation : 27 juin 2023

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- M. Gérard André
- Mme Ida Russo
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant

Représentant de l'État :

- M. Michel Roussel

Procuration :

- Mme Nicole Yardéni a donné pouvoir à M. Francis Grass
- M. Olivier Mantéi, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Mme Ida Russo

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.

Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

La gestion des Ressources Humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des emplois et des effectifs.

Ainsi, il est proposé de modifier le tableau de la façon suivante :

Direction générale :

Dans le cadre du nouveau mode de gouvernance et de la priorité donnée à la recherche de ressources propres, l'Établissement public du Capitole souhaite recruter un chargé de mission en charge du mécénat afin de porter une politique de mécénat culturel, en lien avec l'association AÏDA.

Dans ce cadre, il est proposé de supprimer le poste de chargé de mission mécénat du cadre de recrutement fondé sur l'article L332-8 1° du code général de la fonction publique (absence de cadre d'emploi) et de le créer dans le cadre d'emploi des attachés - catégorie A - filière administrative.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	Création	Nombre	Suppression	Nombre
Direction générale	Cadre d'emploi des attachés	1	Cadre d'emploi spécifique culture chargé de mission mécénat (A) (article L332-8 1° du CGFP)	1

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole,
Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'approuver la modification du tableau des effectifs telle que décrite ci-dessus.

Article 2 :

Cette délibération crée un engagement financier prévu au chapitre 12 pour les exercices financiers à venir. Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'établissement public.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NON PARTICIPATION AU VOTE :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Reçu en Préfecture le :

Publié par affichage le :

Le Président de séance,
Francis Grass